



TTIP/TAFTA: La boîte magique pour les crimes climatiques des entreprises

En décembre prochain, les gouvernements du monde entier se réunissent à Paris pour les négociations "climat" des Nations unies, dans le cadre de la COP21. Éviter les dangers du changement climatique exige que nous laissions au moins 80% des énergies fossiles dans le sol. Cela signifie une transition gigantesque de nos économies, du type d'énergie que nous produisons et de la façon dont nous la consommons. Y parvenir, toutefois, requiert une volonté politique forte appuyée par des règles qui contrôleront les entreprises lourdement responsables du status quo actuel.

Mais un accord de libre-échange menace de nous conduire dans la direction exactement contraire, et d'organiser la main-mise des multinationales sur notre capacité à orchestrer la transition énergétique

nécessaire pour répondre à la crise climatique. TAFTA ou TTIP, le Partenariat transatlantique de commerce et d'investissement, actuellement en cours de négociation entre l'Union européenne et les États-Unis, donne aux entreprises des droits exceptionnels et inédits qui pourraient tuer dans l'œuf toute perspective de solution climatique – et nous enfermer dans le scénario actuel.

Les lois qui pourraient faciliter une transition énergétique juste et équitable, par exemple, sur les flux financiers, l'efficacité énergétique ou les normes environnementales, pourraient être vues comme des violations des traités commerciaux. De telles lois favorables au climat pourraient être rejetées ou ne jamais voir le jour si l'UE et les USA signent le TAFTA.

Deux aspects du TAFTA menacent tout particulièrement la transformation de nos systèmes énergétiques en Europe et aux États-Unis.

L'**ISDS** ("Investor-State Dispute Settlement" ou mécanisme de règlement des différends entre investisseurs et États) permettrait aux grandes entreprises de poursuivre des gouvernements devant des tribunaux privés pour des lois – telles que celles visant à protéger le climat – dont ils considèrent qu'elles affecteront les profits futurs escomptés.

La "**coopération réglementaire**", qui exigerait des lois et des réglementations existantes ou futures qu'elles ne se dressent pas sur le chemin du commerce transatlantique. Les entreprises bénéficieraient d'un accès privilégié au processus, leur permettant de « co-écrire » les lois et réglementations et de repousser toutes les politiques en faveur du climat ou de l'intérêt général.

Alors que, de manière très compréhensible, le très controversé ISDS a fait l'objet d'une attention importante (voir encadré), cet aspect moins connu du TAFTA, la coopération réglementaire, constitue une menace encore plus grande pour de véritables politiques climatiques.

La coopération réglementaire : quand les entreprises font les lois...

La "coopération réglementaire" peut paraître anodine. Elle est principalement présentée comme une façon pour l'UE et les États-Unis d'aligner leurs différentes réglementations afin de faciliter le commerce transatlantique.

Mais en réalité, elle offre toute une gamme d'outils pour que les entreprises attaquent les

réglementations, à la fois actuelles et futures, dont toutes celles dont nous avons besoin pour réduire l'usage des énergies fossiles et organiser la transition vers une économie "bas-carbone". La coopération réglementaire dans le TAFTA serait supervisée par une instance de coopération réglementaire transatlantique (voir l'image ci-contre).

Les accords de libre-échange ont déjà un impact désastreux sur les réglementations visant à lutter contre le changement climatique

L'Union européenne aurait pu pénaliser l'extraction des hydrocarbures les plus polluants, tels que les sables bitumineux. Mais au lieu de ça, le lobby canadien du secteur est parvenu à convaincre la Commission européenne de renoncer à ce projet et de continuer à traiter les sables bitumineux comme des pétroles conventionnels, en dépit de leur impact social, environnemental et climatique désastreux.

Ils ont profité du contexte de négociation d'un accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne (le CETA) pour accentuer la pression sur les décideurs européens. D'après les pollueurs, les nouvelles limitations imposées aux sables bitumineux auraient constitué une "barrière au commerce". Malheureusement, l'UE s'est conformé à ces demandes avec plaisir. Grâce à la coopération réglementaire, bientôt accessible aux grandes entreprises polluantes, ce type de lobbying 'anti-climat' sera renforcé, et institutionnalisé.

Le cadeau qui ne cesse de polluer



La prise de pouvoir par les entreprises que représente la coopération réglementaire a des implications considérables à la fois pour le climat et le processus démocratique.

Elle vient de deux des lobbies internationaux les plus puissants, BusinessEurope et la Chambre américaine de commerce, et donne à l'industrie l'opportunité, telle qu'ils le formulent, **“de co-écrire les lois”**.¹

La Chambre américaine de commerce a même décrit avec satisfaction la coopération réglementaire comme le **“cadeau perpétuel”**.²

Toute règle qui menacerait les bénéfices des entreprises – par exemple des normes strictes concernant l'efficacité énergétique, ou la fin du financement du charbon – pourrait être étouffée par les lobbies industriels avant même d'être débattue dans les parlements ou par le public.



Observons de plus près comment la coopération réglementaire va fonctionner, à partir d'exemples hypothétiques de part et d'autre de l'Atlantique.

Priorité donnée à l'impact sur les affaires

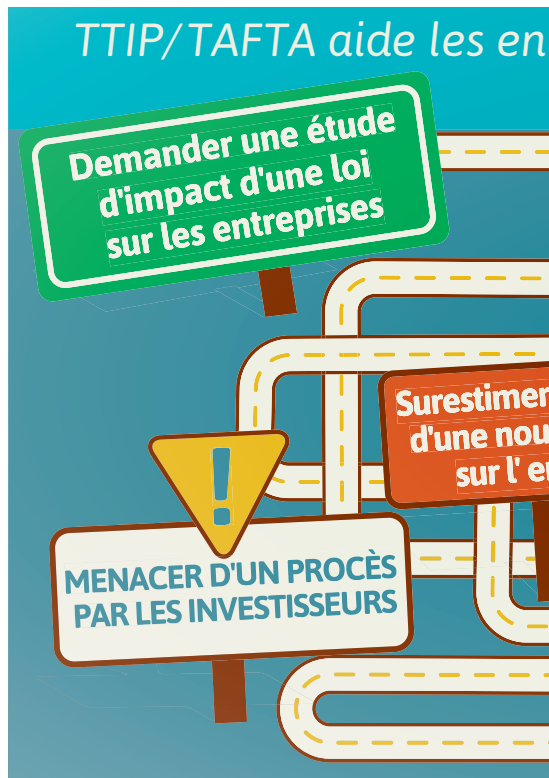
Exemple Imaginons que les États-Unis veuillent améliorer l'efficacité énergétique des appareils électriques.

Outil Avec la coopération réglementaire, les États-Unis auraient l'obligation d'entreprendre une évaluation de la manière dont leur nouvelle réglementation pourrait affecter le commerce transatlantique, en plus des études d'impacts déjà existantes.

Résultat L'étude d'impact sur le commerce pourra fournir aux lobbies industriels des éléments utiles de riposte, mais elle retardera surtout considérablement le processus, octroyant ainsi aux entreprises encore plus de temps pour mener campagne contre le projet. La coopération réglementaire consacre la **primauté** du commerce sur les impératifs

¹ <http://corporateeurope.org/sites/default/files/commission-assessment-bechamber-paper.pdf>

² <http://corporateeurope.org/sites/default/files/the-gift-that-keeps-on-giving.pdf>



climatiques et l'intérêt général, et dénature le processus de régulation.

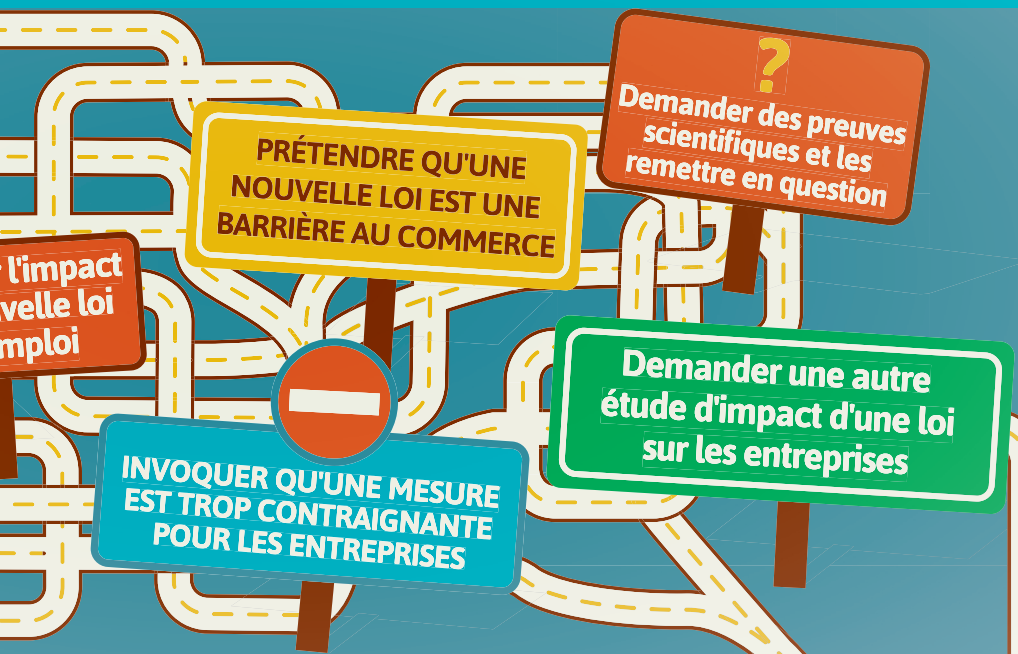
Avantage pour les lobbies industriels

Exemple Imaginons que l'Allemagne décide de changer ses règles bancaires pour rendre plus cher l'investissement dans le charbon.

Outil Les grandes entreprises américaines auraient le droit de commenter directement une loi qui serait certes bonne pour le climat mais mauvaise pour le commerce transatlantique (lire: « Les affaires des entreprises »). Les entreprises du charbon et de la finance pourraient donc intervenir pour affirmer que les nouvelles propositions sont des “barrières au commerce”.

Résultat Le droit de commenter signifie que l'industrie aura vu et amendé une loi avant même qu'elle n'atteigne le Parlement. Sinon cela pourrait être vu comme une violation du traité. Commenter – même si les commentaires ne sont pas pris en compte – signifie un accès précoce aux projets de

entreprises à mettre de côté les réglementations qui les dérangent



lois et, en conséquence, un temps considérable pour développer une stratégie de lobbying. La coopération réglementaire est clairement conçue pour protéger le commerce et non l'intérêt général, ce qui explique que l'instance de coopération réglementaire supervisant le processus opérera en marge de tout contrôle démocratique.

Accès des entreprises à la « co-écriture » des lois

Exemple Imaginons que l'Union européenne renforce sa Directive sur les émissions industrielles afin de réduire les émissions de CO₂ produites par le secteur du ciment.

Outil Les grandes entreprises auraient le droit de proposer à l'instance de coopération réglementaire leurs propres propositions alternatives de réglementation "pro-commerce". Les compagnies américaines du secteur pourraient ainsi faire valoir que la mesure initiale est une entrave à l'investissement alors que le marché carbone européen, le SCEQE

(Système communautaire d'échange de quotas d'émissions), est déjà bien suffisant si l'on y adjoint un mécanisme financier d'incitation à l'innovation – bien que le SCEQE soit en réalité défaillant.

Résultat L'industrie du ciment – l'une des plus grosses émettrices de gaz à effet de serre – éviterait des régulations plus contraignantes tout en bénéficiant de subventions de la collectivité. Pendant ce temps, le changement climatique s'aggraverait. Alors que ces entreprises sont précisément celles qui ont besoin d'être réglementées pour faire face à la crise climatique, elles sont invitées à façonner directement les réglementations, selon leurs propres intérêts.

Ce sont précisément ces entreprises qui ont besoin d'être réglementées pour répondre à la crise climatique qui sont invitées à contribuer directement à l'écriture des réglementations, au gré de leurs propres intérêts.



Des réglementations affaiblies, des profits accrus

Exemple Imaginons que Washington veuille renforcer les réglementations de sécurité autour de la fracturation hydraulique.

Outil Les entreprises n'auraient plus à charge de prouver que des produits et des processus tels que la fracturation hydraulique sont sûrs, ce serait désormais aux gouvernements de prouver qu'ils sont dangereux. En somme, les entreprises de fracturation hydraulique européennes pourront remettre en question la science existante et demander des études supplémentaires.

Résultat Cela entraînera un retard énorme des processus. Mais surtout, cela rendra très difficile de prouver avec certitude que quelque chose est dangereux, dans un contexte où la recherche financée par l'industrie parvient comme par hasard à démontrer l'inverse. Encore plus inquiétant pour l'Europe, cela pourrait renverser le fondement des législations de protection (le principe de précaution) et permettrait aux acteurs économiques de continuer à vendre leurs produits sans devoir prouver qu'ils sont sans danger. Cela nourrira sans aucun doute une "compétition vers le bas", qui mènera à l'affaiblissement progressif des réglementations de part et d'autre de l'Atlantique.

Au moindre doute, menacer de poursuivre en justice

Exemple Imaginons qu'après un énorme scandale démontrant que les fabricants d'automobiles ont triché au cours des tests vérifiant les émissions de CO₂ des véhicules, l'Union européenne veuille immédiatement introduire des procédures de tests plus strictes.

Outil Les grandes entreprises pourraient utiliser la menace de l'ISDS au cours du processus de coopération réglementaire. Si l'introduction de procédures de test plus ambitieuses n'est pas abandonnée (en arguant par exemple qu'elles constituent des entraves au commerce) dès cette phase, l'industrie automobile pourrait ainsi arguer d'une perte des bénéfices espérés en raison de cette nouvelle mesure pour réclamer une compensation financière dans le cadre d'un arbitrage.

Résultat La législation potentiellement pro-climat serait gelée, car les coûts exorbitants d'une procédure d'arbitrage devant un tribunal privé agiraient comme un dissuasif.

ISDS: Les entreprises poursuivent les gouvernements en justice

Le règlement des différends Investisseur-État (ISDS) est une disposition du TAFTA qui donnera aux grandes entreprises le droit de poursuivre les gouvernements si elles estiment que leurs profits sont affectés par de nouvelles lois. Les cas sont instruits secrètement dans des tribunaux privés, et les entreprises peuvent se voir attribuer des millions d'euros en compensation. La compensation peut inclure non seulement des profits effectivement perdus, mais également la perte de profits escomptés : imaginez ce qu'une entreprise du secteur des énergies fossiles pourrait revendiquer selon ce système si un gouvernement concevait une loi interdisant toute nouvelle extraction.

L'ISDS pourrait non seulement annuler des lois favorisant actuellement la justice climatique, mais également agir en arme de dissuasion, qui ferait renoncer les gouvernements à des lois environnementales afin d'échapper aux risques de poursuites.

Ces menaces ne sont pas théoriques. L'ISDS est déjà utilisé par les entreprises dans le cadre d'accords existants. Pour prendre quelques exemples liés à l'énergie :

- *La compagnie suédoise Vattenfall a utilisé l'ISDS pour demander 4,7 milliards de compensation au gouvernement allemand suite à sa décision de renoncer à l'énergie nucléaire.*
- *Le gouvernement égyptien a levé son interdiction d'importer du charbon après qu'une compagnie cimentière étrangère opérant dans le pays ait menacé de le conduire au tribunal. La seule menace d'une procédure longue et coûteuse et d'indemnités potentiellement immenses à verser à cette compagnie a suffi à faire disparaître la loi.*

En bref, des compagnies dont les bénéfices seraient remis en question par une action ambitieuse contre le changement climatique se verront accorder un rôle privilégié dans la création de réglementations dont nous aurions besoin.

C'est un problème fondamental, auquel nous devons nous attaquer si nous désirons sérieusement répondre à l'urgence climatique. Heureusement, les négociations du TAFTA ne

sont pas encore terminées, et la coopération réglementaire ne verra pas le jour si l'opinion publique exprime haut et fort son opposition. Nos gouvernements seront à Paris en décembre pour la COP21. Et même si personne ne pense qu'ils feront le nécessaire pour transformer notre système énergétique, c'est l'occasion de faire résonner dans toute la ville la voix des peuples – et non celle des criminels climatiques –, pour exiger la justice climatique et mettre fin aux collusions des politiques avec les pollueurs.



Corporate Europe Observatory
<http://corporateeurope.org>

Octobre 2015
Editeur: Katharine Ainger
Graphisme: Ana Luísa Lages
Crédits photos: AITEC/Collectif A Vifs



Association Internationale de
Techniciens, Experts et Chercheurs
<http://aitec.reseau-ipam.org>